1er CC TRESORERIE - VALORISATION DU BENEVOLAT

10/10/2022

INTRODUCTION

INTRODUCTION

TOUR DE TABLE

INTRODUCTION

OBJECTIF DU CERCLE DE COMPETENCE

- Mieux comprendre nos problématiques respectives
- Partager les bonnes pratiques de chacun
- Echanger sur les difficultés communes
- Harmoniser les méthodes entre la FFN et les ligues

INTRODUCTION

PROPOSITION DE SUJETS A ABORDER

- Valorisation du bénévolat
- Problématiques dans la construction du budget fédéral
- Harmonisation des comptabilités entre les ligues et la fédération
- D'autres suggestions ?

Dans un contexte de clôture

INTRODUCTION

OBJECTIF DE LA REUNION « VALORISATION DU BENEVOLAT »

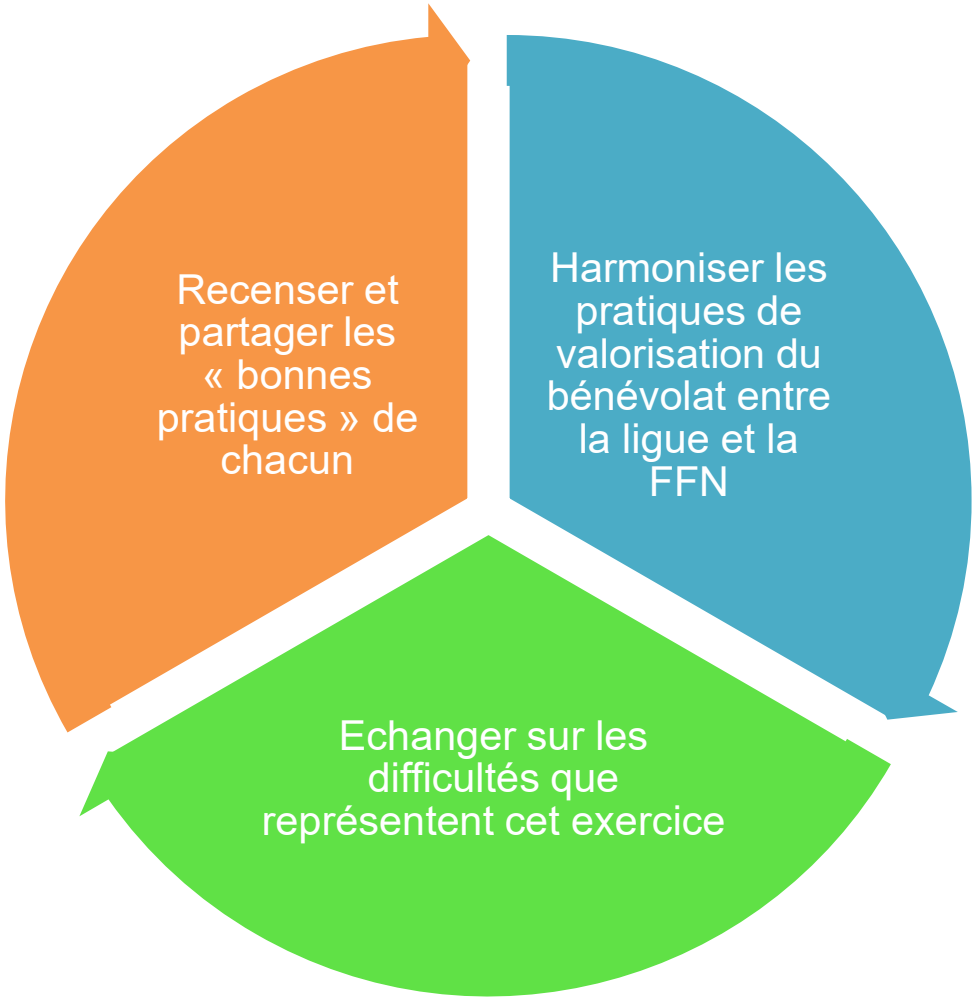

INTRODUCTION

RAPPEL DU CADRE LEGAL

Intervention de Mme Raphaele Terquem, Commissaire aux comptes de la FFN

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Fédération Française de NATATION
Réunion des trésoriers de ligue
Lundi 10 octobre 2022

Evolution de la règlementation

	Règlement n° 1999-01	Règlement n° 2018-06
Règle	Information dans l'annexe	Comptabilisation en pied de compte de résultat, si 2 conditions sont remplies: - Nature et importance = éléments essentiels à la compréhension de l'activité - Possibilité de recenser et de valoriser
Option	Comptabilisation en pied de compte de résultat sous la rubrique « évaluation des contributions volontaires en nature »	Si l'une des conditions n'est pas remplie, alors mention dans l'annexe: - Motif de l'impossibilité de recenser - Nature et importance des contributions volontaires

Utilité de l'évaluation du bénévolat

Caractéristique du secteur associatif, le bénévolat constitue souvent une contribution majeure à l'activité des entités de ce secteur.

Évaluer le poids réel des actions conduites par l'entité => donner une image fidèle de l'activité de l'entité au cours de l'exercice (compte de résultat).

Officialise que les bénévoles apportent une contribution majeure qui ne figure pas dans les comptes en charges et en produits, mais en comptes 86 et 87 en pied de compte de résultat.

La saisie comptable en compte 87 et 86 permet également une saisie analytique => prise en compte du bénévolat dans la justification du réalisé des conventions de subventionnement sur la part du budget financée par l'entité.

Mise en œuvre du nouveau règlement

Définition du bénévolat

- Aucune rémunération,
- Remboursement des frais,
- Engagement libre de tout lien de subordination, en dehors de son temps professionnel,
- Temps consacré aux missions sociales de l'entité.

Recensement des bénévoles

- Organiser la transmission des informations de l'opérationnel vers l'administratif
- Recenser et formaliser le temps passé par les bénévoles

Valoriser le bénévolat

- Mesure du temps consacré par les bénévoles / feuille de temps / forfait pour une tache particulière
- Valorisation au SMIC, au coût d'un salarié qui accomplirait le même travail, au salaire moyen dans l'entité

L'annexe aux comptes annuels précise la méthode de recensement, le temps bénévole et les critères de valorisation de ce dernier..

Comptabilisation en comptes 8

Au crédit des comptes 87	Répartition par nature des produits
870000	Dons en nature
871000	Prestations en nature
875000	Bénévolat
Au débit des comptes 86	**Répartition par nature des charges**
860000	Secours en nature
861000	Mise à disposition gratuite de biens
862000	Prestations
864000	Personnel bénévole

RECENSEMENT DES EVENEMENTS

RECENSEMENT DES EVENEMENTS

REUNIONS INSTITUTIONNELLES

Constat FFN	Partage	Position commune
• A la FFN, en 2021, la participation du bureau n'est pas valorisée car considéré comme du temps administratif	• Qu'en est-il dans vos ligues respectives ?	• Après concertation, nous considérons que le temps du bureau est consacré à des missions sociales (organisation de compétitions, …), et dépasse largement l'aspect administratif • A ce titre, l'investissement du bureau doit être valorisé • Nous proposons d'harmoniser cette position au sein du réseau

RECENSEMENT DES EVENEMENTS

ORGANISATION MIXTES FFN / LIGUE

Pour éviter qu'un même bénévole soit valorisé dans 2 entités différentes, nous décidons d'appliquer la règle suivante :
« L'entité qui valorise le bénévole est celle qui prend en charge ses frais de déplacements »

Exemples dans le cadre d'organisation mixtes FFN / LIGUE :

BENEVOLES IDENTIFIES	VALORISATION	CONSENSUS ?
Jury de tête (starters & juges arbitres)	100% FFN	OK
Informaticiens (ExtraNat & ARES)	100% FFN	OK
Autres personnes désignées par la FFN (Délégué Technique, Délégué du Président, Speaker …)	100% FFN	OK
Autres officiels & bénévoles	100% Ligue	OK
Elus FFN désignés	100% FFN	OK

RECENSEMENT DES EVENEMENTS

COMPETITIONS LIGUES

Pour éviter qu'un même bénévole soit valorisé dans 2 entités différentes, nous décidons d'appliquer la règle suivante :
« L'entité qui valorise le bénévole est celle qui prend en charge ses frais de déplacements »

Exemples dans le cadre d'organisation de compétitions par les ligues

BENEVOLES IDENTIFIES	VALORISATION	CONSENSUS ?
Membres du CODIR présents	100% Ligue	OK
Jury de tête	100% Ligue	OK
Informatique, secrétariat	100% Ligue	OK
Autres officiels, bénévoles	100% Club	OK

RECENSEMENT DES EVENEMENTS

AUTRES MISSIONS DES LIGUES

Pour éviter qu'un même bénévole soit valorisé dans 2 entités différentes, nous décidons d'appliquer la règle suivante :

« L'entité qui valorise le bénévole est celle qui prend en charge ses frais de déplacements »

Exemples dans le cadre d'autres missions des ligues

MISSIONS IDENTIFIEES	VALORISATION	CONSENSUS ?
Assemblées générales (Ligue + CD + club)	100% Ligue	OK
Missions de représentation de la ligue	100% Ligue	OK
Stages	100% Ligue	OK
Participation des bénévoles à la vie de la ligue (ex : création d'affiches …)	100% Ligue	OK
Formation des officiels	100% Club	OK

RECENSEMENT DES EVENEMENTS

OUTILS UTILISES

Constat	Idées
• Pour l'heure, la FFN est doté d'un simple suivi Excel • Des ligues ont-elles mises en place des bonnes pratiques qui pourraient être généralisées à tous ?	• Certaines ligues utilisent « bénévalibre ». • Limite : Problématique de recensement, car toutes les personnes n'ont pas la rigueur de compléter les infos • Signature électronique des présences « EDUSIGN », via l'outil dont dispose l'INFAN ou ERFAN. A creuser par la FFN • Inventorier les solutions existantes (FFN)

VALORISATION DU BENEVOLAT

VALORISATION DU BENEVOLAT (1/2)

POSITION FFN ET LIGUE

FFN
Taux 1 - Plafond de la sécurité sociale

- Starters
- Juges
- Juges arbitres
- Elus (définir : bureau …)
- A décliner dans toutes les disciplines

FFN
Taux 2 - SMIC Horaire chargé

- Les bénévoles encadrant les événements

LIGUES

- Certaines ligues n'utilisent qu'un taux, en considérant que l'action des bénévoles n'a pas à être hiérarchisée , et que c'est plus simple
- D'autres utilisent deux taux, pour valoriser des prestations selon leur « valeur de remplacement »

Consensus ?

- Nous nous mettons d'accord sur le principe d'harmoniser les taux

VALORISATION DU BENEVOLAT (2/2)

HARMONISATION DES POSITION FFN ET LIGUE

- Sur les 11 membres encore présents lors de la réunion
  - 3 préconisent l'utilisation d'un taux
  - 8 préconisent l'utilisation de deux taux

- En se basant sur l'avis de la majorité, et dans un souci d'harmonisation, **la FFN recommande l'utilisation de deux taux :**
  - **Un taux « plus élevé », basé sur le plafond de la sécurité sociale**
    - Source : https://www.urssaf.fr/portail/home/taux-et-baremes/plafonds.html
  - **Un taux « moins élevé », basé sur le SMIC horaire chargé**
    - Source : https://www.urssaf.fr/portail/home/taux-et-baremes/smic.html

FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

Merci pour votre collaboration !